

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Publication : 24/10/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 4 octobre 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5^{ème} séance de l'année

Séance du 11 octobre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 11 octobre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Étaient présents : 32 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREMENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES* (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY* (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN*- M. Jean-Luc CELIGNY*- Mme Lyliane PIQUION*- M. Fabert MICHELY*

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- Mme Marie-Andrée MANDIL*- Mme Magaly MARCIN*- M. Alix NABAJOTH*- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*

En cours de séance :

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)**Autre conseillère communautaire** : Mme Marie-Camille MOUNIEN***Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 32 (dont 22 en visioconférence*)

Votants : 40 (dont 8 pouvoirs)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Jaqueline FAVORINUS

Délibération n°2024.10.05/587

**Décisions modificatives
budgétaires de l'exercice 2024 :**

. *Décision modificative n°1
du budget annexe
centre culturel de Sonis*

Rapporteuse

Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Vice-présidente de la commission
affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 24 OCT. 2024

- publication sur le site internet
ou notification, le : 30 OCT. 2024

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 8

Vice-présidents : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président) à Mme Magaly MARCIN**Autre membre du bureau** : M. William SURDIN à M. Fulbert HENRY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS à Mme Johane DAHOMAS

Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Michel MADO à Mme Murielle JABES

M. Rosan RAUZDUEL à M. Dominique BIRAS

En cours de séance :

Autre conseillère communautaire : Mme Nadège THEOPHILE à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents excusés : 4

Vice-président : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)

En cours de séance :

Autres conseillers communautaires : Mme Maddly GARGAR- M. Alain SOREZE-EUGENE (pouvoir à Mme Maddly GARGAR)- M. Dominique THEOPHILE

Nombre de conseillers absents non excusés : 4

Autre membre du bureau : Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M57 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 13 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- L'adoption des mouvements de crédits suivants :

BUDGET SONIS

	BP 2024	DM n°1	BP 2024 + DM
Total des Recettes de fonctionnement	2 089 057,90 €	890 501,00 €	2 979 558,90 €
002 Résultat de fonctionnement	34 057,90 €		34 057,90 €
013 Atténuation de charges			- €
70 Produits des services	50 000,00 €		50 000,00 €
73 Impôts et taxes			- €
74 Dotations et participations	2 005 000,00 €	890 501,00 €	2 895 501,00 €
75 Autres produits de gestion courante			- €
76 Produits financiers			- €
77 Produits spécifiques			- €
042 Opérations ordre transfert entre sections			- €
Total Depenses de fonctionnement	2 089 057,90 €	890 501,00 €	2 979 558,90 €
002 Résultat de fonctionnement			- €
011 Charges à caractère général	1 049 057,90 €	870 501,00 €	1 919 558,90 €
012 Charges de personnel et frais assimi	990 000,00 €		990 000,00 €
014 Attenuation de produits			- €
022 Dépenses imprévues			- €
65 Autres charges de gestion courante	30 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
66 Charges financières			- €
67 Charges spécifiques			- €
68 Dotations aux provisions			- €
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement			- €
Total des recettes d'Investissement	251 518,77 €	10 000,00 €	261 518,77 €
001 Résultat d'investissement reporté	231 518,77 €		231 518,77 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé			- €
10 Dotations, fonds divers et réserves			- €
13 Subventions d'investissement			- €
16 Emprunts et dettes assimilées			- €
21 Immobilisations corporelles			- €
23 Immobilisations en cours			- €
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	20 000,00 €	10 000,00 €	30 000,00 €
Total des dépenses d'Investissement	251 518,77 €	10 000,00 €	261 518,77 €
001 Résultat d'investissement reporté			- €
10 Dotations, fonds divers et réserve			- €
Total des opérations d'équipement			- €
13 Subventions d'investissement versées			- €
16 Remboursement d'emprunt			- €
20 Immobilisations incorporelles	70 000,00 €		70 000,00 €
204 Subvention d'équipements versées			- €
21 Immobilisations corporelles	181 518,77 €	10 000,00 €	191 518,77 €
23 Immobilisations en cours			- €
27 Autres immobilisations financières			- €
041 Opérations patrimoniales			- €
TOTAL DU BUDGET	2 340 576,67 €	900 501,00 €	3 241 077,67 €

L'équilibre des sections est maintenu.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le président à signer tous les actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ainsi que le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **22 OCT. 2024**

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire



Eric JALTON

Jaqueline FAVORINUS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le **24 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **30 OCT. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le **30 OCT. 2024**